Table des matières

Ava	ANT-PROPOS
Pro	POS INTRODUCTIFS – L'IDÉE D'UN CONTRÔLE DE CONSTITUTIONNALITÉ
DES	Marthe Fatin-Rouge Stefanini
	PARTIE I
J	LE CONTRÔLE DE CONSTITUTIONNALITÉ DES DÉCISIONS DE JUSTICE PAR LES COURS SUPRÊMES
	PAR LES COURS SUPREMES Présidence de Monsieur Guy CANIVET
Сн	APITRE 1
Un	CONTRÔLE TRADITIONNEL POUR LES COURS SUPRÊMES EN FRANCE
LE	contrôle par la Cour de cassation et le Conseil d'État :
	SPECTIVES HISTORIQUES
LE	CONTRÔLE PAR LE CONSEIL D'ÉTAT AUJOURD'HUI
I.	Le contrôle de constitutionnalité et la régularité des décisions des
	juridictions administratives 52 Le contrôle de constitutionnalité et le bien-fondé des décisions
	des juridictions administratives
	En guise de conclusion
La	place de la Constitution dans le contrôle de la Cour
DE	CASSATION (EN DEHORS DE LA QPC)
	Introduction 59

I.		s potentialités du contrôle de constitutionnalité des actes ridictionnels devant la Cour de cassation
	A.	Les conditions existentielles du contrôle de constitutionnalité devant la Cour de cassation 61
		 Les contraintes procédurales commandant la recevabilité des moyens de constitutionnalité en cassation
	В.	La réalisation d'un office judiciaire de la constitutionnalité des actes juridictionnels 64
		 Une typologie du contrôle de constitutionnalité conforme au contentieux de cassation
II.		s potentialités renouvelées dans le contexte d'un renforcement la protection des droits fondamentaux
	A.	Une application encore marginale de la Constitution malgré la procédure QPC
		 Un cadre strict d'application de la Constitution renforcé par la procédure autonome de la QPC
		par le moyen d'inconventionnalité
	В.	de la QPC Les perspectives ouvertes par les réflexions actuelles sur la réforme de la Cour de cassation 76 77
		 Une place prépondérante de la CEDH La transposition à la Constitution des réflexions actuelles de la Cour de cassation
		3. L'apport de la QPC dans les réflexions actuelles de la Cour
	Co	nclusion
Dé		s la présidence de Monsieur Guy Canivet

Сн	API'	TRE 2	.87
		NTRÔLE NATUREL DANS LES SYSTÈMES DIFFUS	
		É JURIDICTIONNELLE ET SES CONSÉQUENCES SUR LES MODALITÉS ITRÔLE DE CONSTITUTIONNALITÉ AU QUÉBEC ET AU CANADA	
DC		rick Taillon et Amélie Binette	.07
I.	L'u	nité juridictionnelle, ses sources et ses effets	.91
	A.	Les origines de l'unité juridictionnelle	.91
	B.	Les forces du système intégré d'unité juridictionnelle	.94
	C.	Les inconvénients du système intégré d'unité juridictionnelle	.96
II.	Un	contrôle sans limites des décisions de justice	.99
	A.	L'impossibilité pour le législateur de limiter la compétence	
		des cours supérieures	.99
		Le contrôle des avis consultatifs.	
	C.	Le « réexamen » des décisions judiciaires	103
Coı	nclu	ısion	106
LE	CON	TRÔLE DE CONSTITUTIONNALITÉ DES DÉCISIONS DE JUSTICE	
EN		sse ou l'exercice d'un contrôle concret des normes	107
	Int	roduction	107
I.	L'o	rigine historique du contrôle concret	108
	A.	La situation lors de la création de l'État fédéral	108
	B.	La révision totale de la Constitution fédérale de 1874	109
	C.	L'immunisation des lois fédérales	109
	D.	L'évolution de la clause d'immunisation	110
II.	Le	Tribunal fédéral	111
	A.	Statut et organisation.	111
	B.	Composition	
III.	La	juridiction constitutionnelle	113
	Α.	Le cadre contentieux	113
		Le double rôle du Tribunal fédéral	
IV.	L'a	ménagement du contrôle concret	114

		Le caractère diffus	
	B.	Le caractère déconcentré	115
	C.	Le caractère concret	115
	D.	La pluralité des normes de référence	115
V.	Le	fondement juridique du contrôle concret	116
VI.	Le	fonctionnement du contrôle concret	116
	A.	Le mode de saisine du Tribunal fédéral	116
	B.	Les types de recours	117
	C.	La motivation des griefs	117
	D.	L'instruction et le jugement	118
	E.	Le pouvoir de décision du Tribunal fédéral	119
VII	. Le	contrôle abstrait et le contrôle concret	120
	A.	L'étendue du contrôle abstrait	120
		Les cas de contrôle concret	
VII	I. L	es enseignements	121
	A.	Généralités	121
	B.	Le fédéralisme	122
		La démocratie	
	D.	Les droits fondamentaux	125
Coı	ıclı	ısion	127
Déi	ват	IS	129
	sou	as la présidence de Monsieur Guy CANIVET	
		Partie II	
		Le contrôle des décisions de justice	
		PAR LES COURS CONSTITUTIONNELLES	
		Présidence de Madame le Professeur Anne Levade	
Сн	API	TRE 1	139
		TRÔLE DES DÉCISIONS DE JUSTICE EXERCÉ DANS LE CADRE	
DES	RE	COURS DIRECTS	

		OURS INDIVIDUEL DIRIGÉ CONTRE UNE DÉCISION DE JUSTICE JOLATION D'UN DROIT FONDAMENTAL DANS LA RÉPUBLIQUE	
FÉI		ALE D'ALLEMAGNE 14 hel Fromont	1
I.		place des recours individuels dirigés contre les décisions justice dans le contentieux constitutionnel allemand 143	2
	A.	Les recours portés devant les autres juridictions	3
		 Devant les Cours constitutionnelles des Länder	
	В.	Les recours individuels dirigés contre une décision de justice et portés devant la Cour constitutionnelle fédérale	4
		 Les titres de compétence autres que les recours individuels	
II.		problèmes d'organisation posés par les recours individuels igés contre les décisions de justice	6
	A.	L'organisation de l'examen des recours individuels dirigés contre des décisions de justice 14	7
		 La multiplication des collaborateurs scientifiques	
	B.	Les règles de recevabilité et de fond applicables aux recours dirigés contre une décision de justice	9
		1. Les règles s'appliquant indistinctement aux Sections et aux Chambres	9
		 Les règles s'imposant aux Sections. Les règles s'imposant aux Chambres. 15 	
III.		conséquences de l'existence d'un contrôle de la constitutionnalité décisions de justice 15	2
	A.	La place de la Cour constitutionnelle fédérale parmi les institutions 15	2
		 La Cour constitutionnelle fédérale, organe constitutionnel	
		de tous les justiciables	3

	В.	L'emprise des droits fondamentaux sur l'ensemble du droit allemand 155
		 L'extension de la portée de certains droits fondamentaux
Co	nclu	sion – Quelques observations comparatives
	CAS	OURS D'AMPARO CONTRE LES DÉCISIONS JURIDICTIONNELLES – DE L'ESPAGNE
I.		régime de l' <i>amparo</i> constitutionnel contre les décisions idictionnelles
	A .	Les conditions de formation du recours d' <i>amparo</i>
II.	L'é	tat du recours d' <i>amparo</i> contre les décisions juridictionnelles170
		L'articulation entre juridiction ordinaire et juridiction constitutionnelle
	A u7	TRÔLE DE CONSTITUTIONNALITÉ DES DÉCISIONS DE JUSTICE FRICHE rie-Caroline Arreto
I.		recours direct contre les décisions de justice administrative : e innovation modérée
		Une mise en cohérence des compétences en matière de justice administrative
	В.	Une évolution de la justice administrative spéciale au seul niveau de l'acte contestable
		 La violation caractérisée des droits constitutionnellement garantis par la décision de justice administrative

Table des matières

II.		ntroduction d'un recours indirect contre les décisions justice ordinaire : une procédure nouvelle et originale	189
		Une protection constitutionnelle complétée Une architecture juridictionnelle préservée	
DÉ		s la présidence de Madame Anne Levade	197
LE	CON	TRE 2 TRÔLE DES DÉCISIONS DE JUSTICE EXERCÉ DANS LE CADRE ESTIONS PRÉJUDICIELLES	203
	NSTI	TTTTONNELLE BELGE CC VERDUSSEN	205
		situation actuelle perspectives envisageables	
ET DE	DÉC S RA LES	côle de constitutionnalité, interprétation conforme isions de justice en Italie : vers une nouvelle configuration pports entre la Cour constitutionnelle juges ordinaires 1-Jacques Pardini	215
I.	•	juge de renvoi, interprète obligé de la loi : l'interprétation nforme à la Constitution	217
		La consistance de l'obligation, pour le juge <i>a quo</i> , de rechercher l'interprétation conforme de la loi L'articulation entre l'obligation d'interprétation conforme de la loi à la Constitution et la doctrine du droit vivant	
II.	L'a	ltération possible du contrôle incident de constitutionnalité .	223
		Le sens de l'obligation de l'interprétation conforme de la loi à la Constitution : le principe de suprématie constitutionnelle La régulation des interprétations conformes par la Cour constitutionnelle	

		TRÔLE DES DÉCISIONS DE JUSTICE PAR LE CONSEIL	
		ITUTIONNEL FRANÇAIS EXERCÉ DANS LE CADRE DES QUESTIONS	
PR		TAIRES DE CONSTITUTIONNALITÉ	233
	Ber	trand Mathieu	
I.		limitation du champ du contrôle exercé sur les décisions juridictions de renvoi	234
	A.	Une absence de contrôle subie : le contrôle de constitutionnalité « négatif » exercé par le juge de renvoi	234
	B.	Une absence de contrôle acceptée : l'interprétation de la loi par les juridictions de renvoi	
II.		xistence de contrôles indirects sur les décisions s juridictions de renvoi	238
		Le contrôle de la qualification opérée par le juge de renvoi Le contrôle de l'appréciation du changement de circonstances justifiant un réexamen de la constitutionnalité d'une disposition	238
		législative	239
	C.	Le contrôle préventif au moyen de réserves d'interprétation	
TTT	H	contrôle potentiel et nécessaire : la portée rétroactive	
111.		la loi résultant de l'interprétation jurisprudentielle	241
Сн	API	TRE 3	243
L'E	XEN	IPLE D'UN SYSTÈME MIXTE : LE CAS DU PORTUGAL	
LE	CON	TRÔLE DE CONSTITUTIONNALITÉ DES DÉCISIONS DE JUSTICE	
		RTUGAL	245
		co Pereira da Silva et Rui Tavares Lanceiro	
T	C_{α}	nsidérations générales	245
		s décisions judiciaires et le contrôle du Tribunal constitutionnel	
11.		rtugais	
	•		
	A.	Le contrôle concret de constitutionnalité et les recours devant le Tribunal constitutionnel	249
	В.		4 47
	٠.	inconstitutionnalité et son contrôle par le Tribunal constitutionnel	251
	C.	Le contrôle concret de constitutionnalité et le réexamen	
		des décisions judiciaires par le Tribunal constitutionnel	253
	D.	Effets des décisions du Tribunal constitutionnel	~
		sur le contrôle concret	255

III.	Le lien entre le Tribunal constitutionnel et les autres juridictions 256
Dé	BATS
Co	PARTIE III EXISTENCE DES VOIES DE RECOURS ET ARTICULATION DES CONTRÔLES Présidence de Madame Nicole Belloubet
LE	APITRE 1 CONTRÔLE PAR LES JURIDICTIONS SUPRÊMES LEUR PROPRE JURISPRUDENCE
Le	cas de la France – Table ronde 273
	CONTRÔLE PAR LES JURIDICTIONS SUPRÊMES DE LEUR PROPRE RISPRUDENCE – L'EXCEPTION JURISPRUDENTIELLE EN QPC
II. III.	Sur la notion de « jurisprudence », objet du contrôle276Le non-lieu à renvoi de la jurisprudence279Les évolutions du contrôle282La fusion du juge de renvoi avec le juge interprète ?285
	contrôle par les Cours suprêmes de leur propre risprudence — Approche critique 287 Caterina Severino
	Les avantages Les risques 287
Qu	ESTIONS ADRESSÉES AUX JUGES Jacques Arrighi de Casanova (p. 296), Daniel Ludet (p. 299), Olivier Talabardon (p. 301)
\mathbf{DU}	DÈLE CONCENTRÉ ET ANCRAGE DE LA CONSTITUTION DANS L'ÉVOLUTION CONTRÔLE INCIDENT EN ITALIE : CONTRIBUTION À L'ÉTUDE DES REMÈDES NTRE LE REFUS DE SOULEVER LA QUESTION PRÉJUDICIELLE
	CONSTITUTIONNALITÉ 309 Paolo Passaglia
	roduction 309 L'établissement du contrôle incident, protection imparfaite
	d'un acte sui generis

	A.	A. Le contrôle concentré et le renvoi des questions préjudicielles à la Cour constitutionnelle 31			
		1.	Un	contrôle concentré à l'initiative diffuse	. 311
				L'option en faveur d'un contrôle concentré de la constitutionnalit des lois. La question préjudicielle de constitutionnalité, voie d'accès privilégiée à la Cour.	. 311
		2.		s conditions de fond requises pour soulever une question éjudicielle de constitutionnalité	. 316
			a.	Le caractère « non-futile » de la question	. 316
			b.	Les rapports entre le renvoi et l'interprétation : un sujet initialement négligé	. 319
	В.		•	tème défaillant des remèdes contre le refus de soulever le stion de constitutionnalité	. 322
		1.		s contestations devant la Cour constitutionnelle : remèdes introuvables	. 322
				Les limitations par le droit positif : l'absence d'un recours direct des particuliers Les limitations par la jurisprudence constitutionnelle : l'utilisabilité purement théorique des conflits d'attribution	é
		2.		s contestations devant d'autres instances juridictionnelles : s remèdes partiels	. 327
				Les contestations relatives au litige en cours : des remèdes conditionnés. Les contestations à l'occasion d'autres litiges : des remèdes aléatoires.	
II.				on inéluctable de la protection d'un acte normatif ière	
	A .			ence profonde de l'interprétation sur les caractères tème concentré	. 333
		1.	et a.	équilibre difficile entre la Cour constitutionnelle les juridictions ordinaires Les pouvoirs contestés de la Cour constitutionnelle	. 333
			b.	La reconnaissance inévitable des pouvoirs des juges ordinaires	. 330

		2.	-	tation conforme à la Constitution, alternative le incident	339
			a. Un exe	ercice prioritaire	339
				uvoir limité	
	В.			tion protégée indépendamment des remèdes cont ulever la question de constitutionnalité	
				des potentiellement inutiles	
		1.		acité postulée du système concentré	
			0 -	fficacité discutable	
		<i>2</i> .	Des remèa	des potentiellement nuisibles à la sécurité juridique	350
			a. Une pi	rotection inachevable	351
			b. L'effet	t paradoxal des remèdes affaiblissant la protection	353
Co	nclı	usio	1		356
Dé	RAT	ГS			357
				de Madame Nicole Belloubet	
					050
CH	API	TRE	2		359
Co	EXI	STE	ICE ENTRI	E RECOURS DIRECT ET QUESTION PRÉJUDICIELI	
Co La	EXI:	STE	ICE ENTRI	E RECOURS DIRECT ET QUESTION PRÉJUDICIELI ISTITUTIONNELLE EN ESPAGNE : UN SYSTÈME	Æ
Co La	EXIS JUR FÉG	STE RIDIO RAL	ICE ENTRI	E RECOURS DIRECT ET QUESTION PRÉJUDICIELI STITUTIONNELLE EN ESPAGNE : UN SYSTÈME CE CONSTITUTIONNELLE ?	Æ
Co La In	EXIS JUR FÉGI Itzi	STE	TION CON DE JUSTIC Omez Ferná	E RECOURS DIRECT ET QUESTION PRÉJUDICIELI STITUTIONNELLE EN ESPAGNE : UN SYSTÈME CE CONSTITUTIONNELLE ?	363
Co La INT	JUR JUR TÉGI Itzi Qu	STE	TION CON DE JUSTIC Omez Ferná	E RECOURS DIRECT ET QUESTION PRÉJUDICIELI STITUTIONNELLE EN ESPAGNE : UN SYSTÈME CE CONSTITUTIONNELLE ? NDEZ vations liminaires	363
Co La INT	JUR JÉGI Itzi Qu De	STE RAL ar G	TION CON DE JUSTIC Omez Ferná des observotion som	E RECOURS DIRECT ET QUESTION PRÉJUDICIELI STITUTIONNELLE EN ESPAGNE : UN SYSTÈME CE CONSTITUTIONNELLE ?	363
Co La INT I. II.	JUR JÚR TÉGI Itzi Qu De esp Le	STE RAL ar G scri pagn	TION CON DE JUSTIC Omez Ferná des observ otion som ol du juge o	E RECOURS DIRECT ET QUESTION PRÉJUDICIELI STITUTIONNELLE EN ESPAGNE : UN SYSTÈME CE CONSTITUTIONNELLE ? CANDEZ Tations liminaires Canaire du modèle de justice constitutionnelle Ordinaire dans un système intégral de justice	363 364
Co La INT I. II.	JUR JÚR TÉGI Itzi Qu De esp Le	STE RAL ar G scri pagn	TION CON DE JUSTIC Omez Ferná des observ otion som ol du juge o	E RECOURS DIRECT ET QUESTION PRÉJUDICIELI STITUTIONNELLE EN ESPAGNE : UN SYSTÈME CE CONSTITUTIONNELLE ? ANDEZ vations liminaires amaire du modèle de justice constitutionnelle	363 364
Co La INT I. II.	JUR TÉGI Itzi Qu De esp Le con	STE RAL ar G scri pagr rôle nsti	TION CON DE JUSTIC OMEZ FERNÁ les observ otion som ol du juge o utionnelle trôle de c	E RECOURS DIRECT ET QUESTION PRÉJUDICIELI STITUTIONNELLE EN ESPAGNE : UN SYSTÈME DE CONSTITUTIONNELLE ? SANDEZ Vations liminaires Imaire du modèle de justice constitutionnelle Ordinaire dans un système intégral de justice e « en contexte » : sujet ou objet du contrôle Constitutionnalité, contrôle de légalité : le juge	363 364 371
Co La INT I. II.	JUR TÉGI Itzi Qu De esp Le con	STE RAL ar G scri pagr rôle nsti	TION CON DE JUSTIC OMEZ FERNÁ les observ otion som ol du juge o utionnelle trôle de c inaire com	E RECOURS DIRECT ET QUESTION PRÉJUDICIELI STITUTIONNELLE EN ESPAGNE : UN SYSTÈME CE CONSTITUTIONNELLE ? NAMEZ rations liminaires maire du modèle de justice constitutionnelle ordinaire dans un système intégral de justice e « en contexte » : sujet ou objet du contrôle constitutionnalité, contrôle de légalité : le juge ame juge constitutionnel	363 364 371
Co La INT I. II.	JUR TÉGI Itzi Qu De esp Le con	RAL ar G scri pagn rôle nstit	TION CON DE JUSTIC mez Ferná les observ otion som ol du juge o utionnelle trôle de c inaire con etivité du j	E RECOURS DIRECT ET QUESTION PRÉJUDICIELI STITUTIONNELLE EN ESPAGNE : UN SYSTÈME DE CONSTITUTIONNELLE ? NAMEZ Vations liminaires Imaire du modèle de justice constitutionnelle Ordinaire dans un système intégral de justice e « en contexte » : sujet ou objet du contrôle Constitutionnalité, contrôle de légalité : le juge nme juge constitutionnel uge ordinaire comme juge d'amparo ordinaire	363 364 371
Co La INT I. II.	JUR TÉGI Itzi Qu De esp Le con	RAL ar G scri pagn rôle nstit	TION CON DE JUSTIC MEZ FERNÁ Les observe otion som ol du juge o utionnelle ntrôle de c inaire com etivité du j omme obje	E RECOURS DIRECT ET QUESTION PRÉJUDICIELI STITUTIONNELLE EN ESPAGNE : UN SYSTÈME DE CONSTITUTIONNELLE ? NAMEZ Tations liminaires Imaire du modèle de justice constitutionnelle Ordinaire dans un système intégral de justice e « en contexte » : sujet ou objet du contrôle Constitutionnalité, contrôle de légalité : le juge nme juge constitutionnel uge ordinaire comme juge d'amparo ordinaire et du contrôle du Tribunal constitutionnel	363 364 371 374
Co La INT I. II.	JUR TÉGI Itzi Qu De esp Le con	RAL ar G elquescri pagr rôle nstit Co oro L'a et e	TION CON DE JUSTIC MEZ FERNÁ Les observe otion som ol du juge o utionnelle utrôle de c inaire com etivité du j omme obje Le recours	E RECOURS DIRECT ET QUESTION PRÉJUDICIELI STITUTIONNELLE EN ESPAGNE : UN SYSTÈME SE CONSTITUTIONNELLE ? NAMEZ Vations liminaires Imaire du modèle de justice constitutionnelle Ordinaire dans un système intégral de justice e « en contexte » : sujet ou objet du contrôle Constitutionnalité, contrôle de légalité : le juge nme juge constitutionnel uge ordinaire comme juge d'amparo ordinaire et du contrôle du Tribunal constitutionnel Sindividuel d'amparo	363 364 371 374
Co La INT I. II.	JUR TÉGI Itzi Qu De esp Le con	RAL ar G elquescri pagn rôle nstit Co oro L'a	TION CON DE JUSTIC DE JUSTIC DE FERNÁ Les observention som ol	E RECOURS DIRECT ET QUESTION PRÉJUDICIELI STITUTIONNELLE EN ESPAGNE : UN SYSTÈME DE CONSTITUTIONNELLE ? NAMEZ Tations liminaires Imaire du modèle de justice constitutionnelle Ordinaire dans un système intégral de justice e « en contexte » : sujet ou objet du contrôle Constitutionnalité, contrôle de légalité : le juge nme juge constitutionnel uge ordinaire comme juge d'amparo ordinaire et du contrôle du Tribunal constitutionnel	363 364 371 374 374

IV.	Conseils de la part d'un système intégral qui réverait de ne plus l'être	377
	COEXISTENCE DE LA QUESTION PRÉJUDICIELLE ET DU RECOURS ECT EN ALLEMAGNE Thomas Hochmann	381
I.	La complémentarité des recours	383
	 A. La question préjudicielle : un remède à la probable irrecevabilité du recours direct contre la loi B. Le recours constitutionnel : un remède à l'absence de transmission d'une question préjudicielle 	
II.	Une neutralisation des recours ?	
	A. L'absence de neutralisation en Allemagne B. Le risque d'une neutralisation en France	386
Co	APITRE 3 ITRÔLE DE CONSTITUTIONNALITÉ ET CONTRÔLE CONVENTIONNALITÉ DES DÉCISIONS DE JUSTICE	391
DE	TRÔLE DE CONSTITUTIONNALITÉ ET CONTRÔLE DE CONVENTIONNALIT DÉCISIONS DE JUSTICE – QUELLES DISTINCTIONS DANS LES CONTRÔLES RCÉS ? Patrick Gaïa	5
I.	Contrôle de constitutionnalité et contrôle de conventionnalité des décisions de justice : des distinctions globalement atténuées	.400
	 A. Les compétences et les procédures B. Le contenu du contrôle ou les ombres et lumières de l'hybridation entre constitutionnalité et conventionnalité 	
II.	Contrôle de constitutionnalité et contrôle de conventionnalité des décisions de justice : une spécificité partiellement confirmée .	.407
	 A. La distinction quant aux conditions de déclenchement et d'exercice du contrôle 1. La question de la nature des moyens : moyen d'ordre public ou non ? a. Rejet, en règle générale, des moyens d'inconventionnalité	408

		2. Le reflux constant mais non définitif de « l'écran législatif »	418	
	B.	Distinction quant aux effets du contrôle	419	
Co	NTR	ÔLE DE CONSTITUTIONNALITÉ ET CONTRÔLE DE CONVENTIONNAL	ITÉ	
	s dé	ECISIONS DE JUSTICE – QUELLES FONCTIONS DIFFÉRENTES ? manuel Piwnica		
I.	Le droit processuel ou la nécessité			
	A.	Les mérites respectifs de la question prioritaire de constitutionnalité et du moyen d'inconventionnalité		
		1. La question prioritaire de constitutionnalité	427	
		a) Le rôle des parties	427	
		b) L'office du juge		
		2. Le moyen d'inconventionnalité	428	
		a) La rigueur des règles processuelles	428	
		b) L'absence de délai spécifique	429	
	B.	Le cumul de la question prioritaire de constitutionnalité		
		et du contrôle de conventionnalité	430	
		1. L'épuisement des voies de recours ou le voyage de Strasbourg		
		implique-t-il un arrêt rue de Montpensier?	431	
		2. La spécificité du droit de l'Union européenne	431	
II.	Au	hasard du droit substantiel	433	
	A.	Le contrôle abstrait de la norme	434	
		1. Un contrôle abstrait	434	
		2. Un contrôle de proportionnalité	434	
	В.	Le contrôle concret de la situation	435	
		1. Un contrôle de droit commun	436	
		2. Le contrôle est mis en œuvre par toutes les juridictions	437	
		a) La Cour européenne des droits de l'homme	437	
		b) La Cour de cassation	438	
		c) Le Conseil d'État	439	
Dé	BAT SOU	r s s la présidence de Madame Nicole Веггопвет	441	

PARTIE IV

Les conditions d'une réforme en France, au regard des expériences étrangères

TABLE RONDE sous la Présidence de Monsieur le Professeur André Roux	445
Introduction Marthe Fatin-Rouge Stefanini et Caterina Severino	445
Discussions	448
Olivier Le Bot	448
Michel Fromont	451
Marc Verdussen	453
Julien Bonnet	
Laurence GAY	461
Yasmine Sylvestre	467
Paolo Passaglia	
Alexandre Viala	
Ariane Vidal-Naquet	476
Xavier Magnon	
Propos conclusifs. Marthe Fatin-Rouge Stefanini et Caterina Severino	487
Table des matières	489